

extrait des pages d'histoire du Chanoine Burgat

LES FRANÇAIS ENVAHISSENT LA SAVOIE

Dans la deuxième quinzaine de septembre 1792, les habitants de Verrens apprirent par la rumeur publique que les Français avaient envahi la Savoie, et que les Piémontais fuyaient devant eux. Effectivement, le 23 septembre, Mercury avait vu passer un lamentable cortège de soldats en déroute : ils venaient de Chambéry. Ils avaient passé par le Châtelard-en-Bauges, Jarsy, Bellevaux, le col d'Orgeval, Tamié. Ils avaient marché toute la nuit par les chemins impossibles, dans la neige précocement tombée. Ils se dirigeaient vers Conflans, la Tarentaise et le Piémont. Le roi de Sardaigne abandonnait la Savoie aux troupes françaises. Bientôt, au chef-lieu de Verrens, sur le mur des publications, une affiche fut apposée. Elle disait "Liberté, Égalité – De la part de la Nation Française – Guerre

apposée. Elle disait "Liberté, Égalité – De la part de la Nation Française – Guerre aux despotes, paix et liberté aux peuples – Donné à Chambéry le 24 septembre

1792, l'an 4 de la liberté et le 1^{er} de l'Égalité – Le général de l'armée française : Montesquiou".

La Révolution, née trois ans plus tôt à paris, s'installait en Savoie.

LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ DE VERRENS

Bientôt, on procéda à l'élection des municipalités nouvelles qui devaient remplacer les syndics et leur conseil. Les élections eurent lieu le dimanche 30 novembre. A Verrens, François Bailly, notaire, fut élu maire ; François Rey – fils d'Alexis – procureur ; Laurent Bergeret-Collet, Philippe

Covex, Georges Fraix, Pierre Rey, Dominique Déléans, Joseph Lombard, furent élus officiers municipaux; enfin, la commune se donna quatre adjoints dans les personnes de François Fraix, Joseph Féchoz, Dominique Mermoz et François Curtet. Cette première municipalité eut la vie très brève, ainsi que dans les autres communes de Savoie; elle n'était pas conforme aux décrets de la Convention. Il fallut recommencer.

Le 21 janvier suivant, les électeurs sont de nouveau rassemblés dans la maison du vicaire de Verrens, car il n'y a pas de mairie. Le curé et le vicaire sont désignés parmi les scrutateurs. Cette fois-ci, c'est Charles-Emmanuel Perret qui est proclamé maire et François Bailly, procureur. La composition du Conseil est sensiblement modifiée. Il comprend cinq officiers municipaux et douze notables. La plupart des noms sont nouveaux.

Le 17 février suivant, nouvelle alerte ; le maire fait observer à son conseil que l'élection est nulle : on a omis une formalité essentielle. On n'a pas fait prêter le

serment exigé par la Convention. Il faut donc procéder à un nouveau scrutin. Il a lieu le lendemain dans la maison du vicaire. Charles-Emmanuel Perret reste maire et



Claude Beruard remplace Bailly comme procureur. Et les élus font le serment de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant.

UNE GARDE NATIONALE À VERRENS

L'Assemblée Nationale des Allobroges, qui s'est réunie à Chambéry les 24 et 25 octobre 1792, avait décidé non seulement la formation des municipalités, mais aussi la création dans chaque commune d'une garde nationale, dont le rôle devait être de veiller à l'ordre public et d'arrêter les indésirables, les suspects et les ennemis de la République. Tous les hommes valides de 18 à 60 ans devaient se faire inscrire. Les chefs seraient élus pour une période limitée. Les armes seraient des fusils, des piques ou des sabres selon les disponibilités.

Verrens eut donc ses gardes nationaux. Nous avons retrouvé le procès-verbal de l'élection des chefs en 1799. Cette année-là furent élus : capitaine, Joseph Covex : lieutenant, François Rey ; sous-lieutenants, Laurent Collet et Laurent Barrochin ; sergent-major, Joseph Berger ; sergents, Thomas Girard, Joseph Rey, Jacques-Antoine Bailly, Jean-Joseph Fraix. Ajoutez à cela huit caporaux et deux tambours.